

## **Accueil Séquentiel Résidence Mutualiste l'Arche**

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) du 28 décembre 2015 instaure notamment, un « droit au répit » permettant aux proches aidants qui accompagnent à domicile les personnes en perte d'autonomie de prendre un temps de repos.

**L'accueil séquentiel est une réponse à cette demande de répit, d'accompagnement et de soutien à la personne malade et à sa famille.**

L'accueil séquentiel est un accueil temporaire programmé sur l'année à raison d'une fois/mois. Il permettra d'accueillir 8 personnes âgées par mois et donc de soulager 8 familles.

Ce séjour se déroulera sur une période de 3 jours/2 nuits soit du mardi au jeudi, soit le week-end du vendredi au dimanche. La personne viendra toujours sur la même période de la semaine.

Les personnes bénéficieront des activités de groupe et individuelles de la résidence et l'organisation de la journée sera faite en prenant en considération les besoins de chacun. Le personnel d'animation étant moins présent le week-end, les activités seront moins nombreuses.

### **Les bénéficiaires de l'accueil séquentiel :**

L'accueil séquentiel accueillera au sein de son unité protégée (Le Cantou) des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile présentant une maladie d'Alzheimer ou un syndrome apparenté avec des troubles du comportement nocturnes et en perte d'autonomie (GIR2-3).

### **Les objectifs de l'accueil séquentiel :**

- ✓ Poursuivre la vie à domicile dans de bonnes conditions,
- ✓ Accompagner l'aidant et la personne malade,
- ✓ Expérimenter la vie en institution et se préparer à l'entrée éventuelle en EHPAD tant pour la personne âgée que pour son proche,
- ✓ Apporter soins, confort, sécurité et bien être à la personne malade,
- ✓ Améliorer les symptômes de la personne accueillie,
- ✓ Retrouver du lien social et faire des activités qu'elle n'a pas la possibilité de faire à domicile.
- ✓ Éviter les risques de maltraitance
- ✓ Permet d'apporter à l'aidant un temps de répit physique et psychique.

## Les missions de l'accueil séquentiel :

- ✓ Elaborer un projet individuel thérapeutique
- ✓ Acquérir des repères de vie en collectivité
- ✓ Evaluer le degré de sévérité de la maladie
- ✓ Bénéficier d'un soutien psychologique adapté
- ✓ Bénéficier d'une prise en charge globale en vue d'une resocialisation
- ✓ Offrir un espace permissif « temps-liberté » à la personne dans ses déambulations et l'expression de ses manifestations dys-comportementales
- ✓ Repérer les modifications comportementales susceptibles d'être liées à une pathologie intercurrente et d'en informer le médecin traitant
- ✓ Repérer les troubles locomoteurs et de l'équilibre et d'évaluer le risque de chutes afin de les prévenir et/ou de proposer une réadaptation
- ✓ Repérer les troubles alimentaires
- ✓ Restituer l'identité de la personne et l'estime de soi
- ✓ Expérimenter la séparation pour l'aidant
- ✓ Retrouver du temps pour l'aidant
- ✓

## La procédure d'admission :

Toute personne qui envisage son admission pour un accueil séquentiel doit remplir un dossier d'admission :

- ✓ sur Via trajectoire,
- ✓ sur un formulaire papier à retirer dans l'établissement ou par le biais du Dispositif Renforcé d'Appui à Domicile.

Ce dossier sera ensuite étudié en commission d'admission puis inscrit sur la liste d'attente

## Le porteur de projet :

La Mutualité Française Isère est un acteur historique de la gérontologie en Isère. Elle a ouvert son premier EHPAD en 1967 au Fontanil. Depuis elle n'a eu de cesse d'être un **acteur de l'innovation sociale** pour répondre au mieux aux besoins de la population et du territoire. Depuis plusieurs années, elle travaille à la question de l'**inclusion** des personnes en situation de handicap et du **maintien à domicile** des personnes âgées dépendantes. Elle est gestionnaire aujourd'hui de 37 établissements et services médico-sociaux dont 11 EHPAD.

## Contact :

Résidence Mutualiste l'ARCHE- 12 rue des Platanes- 38230 CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Tel : 04 72 46 15 15

E-mail : [arche.secretariat@mutualiteisere.org](mailto:arche.secretariat@mutualiteisere.org)